

Alcohol and Gaming
Commission of Ontario

Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East
Suite 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

90, avenue Sheppard Est
Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 2 octobre 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 10 °C)	Ventoux : 9 km/h (Nord-Est)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC/KR	Inscriptions totales 84/97
Total des paris mutuels	\$422,169			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge en formation
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une correction a été faite au programme pour la Course 1, pour le cheval, "LORD AND LEGEND". Ce cheval avait été inscrit avec Stéphane Mayer comme entraîneur.
- Retrait hâtif (transportation) opéré par les juges des chevaux, "RUB ME" de la Course 8, et du "BLOWIN SMOKE" de la Course 10.
- Examen virtuel tenu avec le conducteur, Jonathan Drury, au sujet de sa stimulation du cheval, "SHANGHAI SEELSTER", dans la Course 6, sur l'hippodrome Rideau, déroulée le 28 août. M. Drury a été trouvé coupable d'avoir enfreint la Directive Standardbred en matière de politique N° 1-2020, et les règles de la CAJO 22.23.01(b) (excessive) et 22.23.03(b) (action de poignet au-

delà de ce qui est acceptable). Il s'agit de sa troisième infraction dans une année. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$622 (montant de bourse dépassant \$100,000), et une suspension de conduite de 15 jours consécutifs, à être purgée du 16 au 30 octobre, inclusivement.

Décision #1896803

Courses :

- Guy Gagnon a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Le #3, "DARCEE N", (Emil Toth), a subi un bris d'équipement (support latéral d'entrave) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le conducteur du #2, "MAJOR MOTION", (Mike Healey), sera présent pour l'examen de sa course conformément à la règle de la CAJO 22.05.01 (j) (conduite imprudente). Rien d'autre à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Matthew McDonald, l'entraîneur du cheval vainqueur, "SEA LAIRD", sera présent au bureau des juges pour discuter de la performance de son cheval. Rien d'autre à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Rien à signaler.
 9. Reprise de départ comme le #3, "DREYDL HANOVER", (Pascal Berube), avait subi un bris d'équipement (bride). Le #2, "ALWAYS YOURWAY", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (fer) au poteau de ½ mille. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
 10. Le conducteur du #2, "JUST PLAIN NEEDY", (Drew Smyth), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 1

Le #8, "SOS JUSTIFIED" (1), pour \$8,000, par Clarke Steacy et Cara Steacy (entraîneuse Cara Steacy).

Course 9

Le #4, "COIN FLIP", (1), pour \$8,000, par Martin Kuepfer (entraîneur Jonathan Panos).